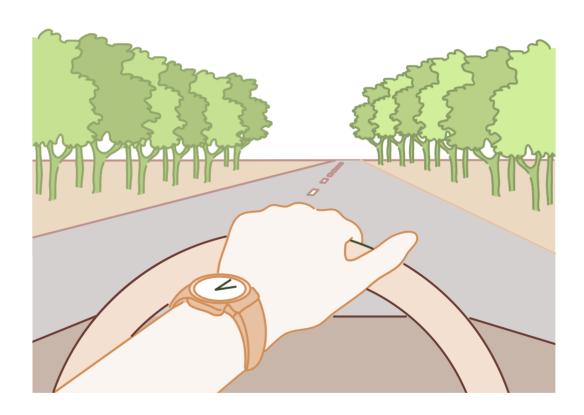


#### **NORMANDIE SEP**

Dispositif d'expertise régional de la Sclérose en Plaques vous propose ce livret d'explications

## Conduite Automobile & Sclérose en Plaques

Droits et démarches



Ce livret a été réalisé par l'équipe pluridisciplinaire du LORSEP et conçu à partir de l'arrêté du 28 mars 2022 publié au journal officiel du 3 Avril 2022 disponible sur le site www.legifrance.gouv.fr et adapté pour NORMANDIE SEP

## SOMMAIRE

1	Qui est concerné ? Que dit la loi ?	p 1
2	La visite médicale d'aptitude à la conduite	p 2-3
3	Le bilan de conduite	4
4	Les réponses possibles	p 4
5	Les démarches en ligne	p 5
6	Questionnaire avant contrôle médical	p 6-8
7	Questionnaire d'évaluation - patient	p 9-10
8	Questionnaire d'évaluation - accompagnant	рую
		p 11
		p 12
9	Formulaire CERFA n°14880*02	p 13



## Qui est Concerné? Que dit la loi?



La sclérose en plaques apparait désormais dans l'arrêté du 28 mars 2022 (publié au journal officiel du 3 Avril 2022) fixant "la liste des affections médicales incompatibles ou compatibles avec ou sans aménagements ou restrictions pour l'obtention, le renouvellement ou le maintien du permis de conduire".

Au même titre que d'autres pathologies telles que le diabète ou le syndrome d'apnées du sommeil, il est obligatoire de faire valider son permis de conduire en fonction de vos éventuels déficits. Ainsi, sont concernés les patients qui présentent un handicap visible ou invisible (ex. troubles moteurs, cognitifs, visuels, spasticité...).

Pour rappel, selon l'arrêté, « nul ne peut prendre la route s'il n'est pas en état de conduire, du fait de sa pathologie, de son traitement médical, de sa consommation de substances psychoactives ou de son état de fatigue. »

Dans ce livret, vous trouverez les démarches et les conseils nécessaires.







Selon l'article R226-1 du Code de la route, « Le contrôle médical de l'aptitude à la conduite consiste en une évaluation de l'aptitude physique, cognitive et sensorielle du candidat au permis de conduire ou du titulaire du permis. »

## La Visite médicale D'Aptitude À la Conduite

#### **EST-CE OBLIGATOIRE?**

La démarche est de votre propre initiative mais obligatoire si votre état de santé le nécessite.

#### QUI PEUT ME CONSEILLER?

Parlez-en à votre neurologue, votre médecin de rééducation (MPR) ou à l'équipe pluridisciplinaire de NORMANDIE SEP.

#### QUELS SONT LES RISQUES SI JE NE FAIS PAS LES DÉMARCHES ?

En cas d'accident, vous ne serez pas couvert par votre assurance.

## DOIS-JE EN PARLER À MON ASSURANCE ?

Non, ce n'est pas obligatoire.
Si vous décidez de l'avertir, elle n'a
pas à refuser de vous assurer ni à
appliquer de surprime.

#### QUEL COÛT ?



La consultation coûte 36€, elle n'est pas remboursée par la sécurité sociale.

GRATUIT si votre taux de handicap reconnu par la MDPH ou d'invalidité reconnu par la CPAM est égal ou supérieur à 50%.

#### QUEL MÉDECIN CONSULTER ?

Prenez rendez-vous auprès d'un médecin agréé par la préfecture (liste pour chaque département disponible sur internet).

Attention : ce ne doit pas être votre médecin traitant.

## SI JE PASSE MON PERMIS DE CONDUIRE ?

La démarche est strictement identique que pour les personnes déjà titulaire d'un permis. Il est conseillé d'en parler à l'autoécole.

#### COMMENT SE PASSE LA VISITE CHEZ LE MÉDECIN AGRÉÉ ?

Le médecin évalue votre aptitude physique, cognitive et sensorielle à la conduite par le biais d'un entretien et d'un examen clinique (ex. test de vue, marche, équilibre). Le rendez-vous se déroule en cabinet médical, il ne s'agit pas d'un bilan en situation réelle.

Il peut prescrire tout examen complémentaire ou solliciter l'avis d'autres professionnels de santé. Un bilan de conduite peut être demandé, plus particulièrement si des aménagements du véhicule sont nécessaires.

Dans certains cas, il peut aussi exiger que vous soyez examiné par la commission médicale départementale.

#### LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES



Formulaire CERFA n°14880\*02



Pièce d'identité (+ photocopie)



Permis de conduire (+ photocopie)

#### LES DOCUMENTS RECOMMANDÉS



Bilan de conduite (p4)

Questionnaire médical (p9-10)

Questionnaire d'évaluation patient - accompagnant (p11-12)

Notification MDPH ou CPAM (voir "Quel coût ?"p2)

## le Bilan De Conduite



#### **EST-CE OBLIGATOIRE ?**

Non, le bilan est facultatif. Il est conseillé en cas d'aménagement du véhicule.

Il peut être réalisé avant ou après la visite médicale d'aptitude. Dans les deux cas, le compte-rendu sera à remettre au médecin agréé.

#### QUEL COÛT ?

Le bilan de conduite coûte entre 50€ à 70€ à votre charge.

#### A QUI M'ADRESSER?

Rapprochez-vous d'un service de Médecine Physique et Réadaptation (MPR) ou d'une auto-école agréée et disposant d'un véhicule aménagé.

#### **COMMENT SE DÉROULE LE BILAN?**

En situation réelle ou sur simulateur, vous serez évalué sur votre maîtrise des règles de circulation et sur votre aptitude à réagir aux diverses situations rencontrées.

## les Décisions Possibles



Le permis de conduire est valable sans durée limitée. Une nouvelle visite pourra être effectuée à votre initiative si votre état physique, cognitif ou sensoriel évolue.



#### 2. APTE TEMPORAIRE

La durée de validité de votre permis est limitée (entre 6 mois et 5 ans). Il sera obligatoire de repasser la visite médicale avant expiration.



#### 3. APTE AVEC RESTRICTION OU DISPENSE

Des aménagements du poste de conduite (ex. commandes au volant) ou pour monter à bord du véhicule vous sont préconisés. Vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la MDPH pour aménager votre véhicule.

Plusieurs étapes sont nécessaires après la visite médicale :

- 1) Pré-visite avec un inspecteur de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et une auto-école agréée afin de valider les aménagements du véhicule.
- 2) Possibilité de se préparer à leur utilisation avec l'auto-école (leçons de conduite).
- 3) Epreuve de régularisation qui jugera de leur bonne utilisation.
- 4) L'inspecteur vous délivre un permis à durée de validité limitée.



#### 4. INAPTE

Vous devez restituer votre permis de conduire. Des voies de recours sont possibles.



## Les Démarches en ligne

permisdeconduire.ants.gouv.fr



#### Demander la fabrication de votre permis de conduire



#### Régularisation médicale

#### A savoir

Cette démarche s'adresse aux usagers déjà titulaires d'un permis de conduire qui :

- Suite à un accident de la vie (maladie ou handicap), doivent effectuer des démarches auprès d'un médecin agréé et/ou d'un examinateur du permis de conduire afin de confirmer leur aptitude à la conduite.
- Suite à une amélioration de leur état de santé, souhaitent mettre à jour leur permis de conduire.



#### Les grandes étapes de la démarche

(L) 10 minutes pour faire votre démarche

## Préparer les documents à fournir

Documents à fournir

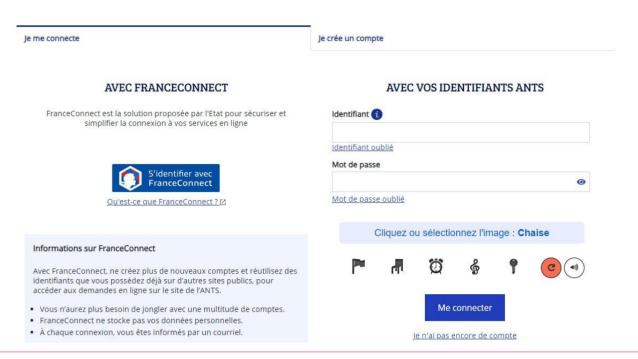
- Un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport...)
- Un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois
- Une photo d'identité (au format papier ou numérique)

Si vous souhaitez envoyer une photo d'identité au format papier : téléchargez et envoyez le formulaire de dépôt photosignature

- Le permis de conduire actuel
- Un avis médical d'un médecin agréé



#### Votre compte



#### Bienvenue sur votre compte



#### BESOIN D'INFORMATIONS



Oui

Une visite médicale est-elle nécessaire ? \*



Questionnaire a r destiné exclusivemen	Questionnaire a remplir par l'usager avant le contrôle médical destiné exclusivement au médecin agrée ou a la commission médicale	cal dicale
А	j.	
1. Mon état civil		
Nom:	Commune de naissance <sup>1</sup>	
Prénom	Profession -	
Date de naissance ://		
2. Mon permis de conduire		
Date de délivrance / /		
Catégorie(s) demandée(s) : A	Catégorie(s) demandée(s) : AM ☐ A1 ☐ A2 ☐ A ☐ B1 ☐ BE ☐ C1 ☐	010
0	C1E C CE D1 D1E D DE	
Restrictions d'usage ou aménagements :	agements	
3. Motif de ma visite		
Renouvellement périodique		
Visite de contrôle		
Demande de permis de condi	Demande de permis de conduire après invalidation ou annulation	
Levée de suspension à la suit	Levée de suspension à la suite d'une infraction au code de la route	
Cette infraction s'est-elle acco	Cette infraction s'est-elle accompagnée de la consommation	
<ul><li>d'alcool ?</li><li>de substances ou de pl</li></ul>	d'alcool ? de substances ou de plantes classées comme stupéfiants ?	
Mon permis a-t-il déjà été∶	<ul> <li>suspendu?</li> <li>invalidé (solde de points nul)?</li> <li>annulé (par le juge)?</li> </ul>	Oui   Non   Oui   Oui   Non

Ou pays pour les personnes de nationalité étrangère.

Date de ma précédente visite médicale : .... / .... /

1/4

## 4. Mon état de santé

1

1 Τ ı

1 Τ

ī

١ ı Ī

-1 1

1

١ ı ı 1 ١

1

1

1 ١ ı

٠ |

1 ١

#### Oui 🗆 Non Oui Non Oui Non Oui 🗆 Non 🗆 Oui | Non | Oui 🗆 Non Ai-je été en arrêt de travail de plus d'un mois consécutif au cours des cinq demières Ai-je consulté un spécialiste au moins une fois au cours des douze demiers mois ? Ai-je consulté mon médecin plus de trois fois au cours des douze derniers mois ? Ai-je déjà été hospitalisé ou opéré au cours des cinq demières années? Si oui, pour quel motif? Suis-je titulaire d'une pension d'invalidité ou travailleur handicapé? Dois-je prendre des médicaments chaque jour Si oui, lesquels ? Si oui, pour quel motif? années?

# 4.2. Consommation d'alcool ou de drogues

A quelle fréquence m'arrive-t-il de consommer des boissons qui contiennent de l'alcool	/ уетез
-	
e	33
D	
E	3
ē	3
Ξ	
ē	
Ŧ	33
ō	
0	
3	
6	- 33
S	
5	
Š	
:8	
8	
70	
ĕ	
D	
ā	~!
Ē	
Ē	=
ō	ω
22	2
ō	.≌
0	$\supset$
de	9
=	=
7	· <u>a</u>
ě	8
E	=
a,	0
=	프
8	:3
5	3
ĭ	(vin ou bière ou cidre ou apéritif ou liqueur)?
· So	ē
=	ë
a	-
a	ಠ
콩	
A	3

.... / verres Combien de verres « standard » (dose débit de boisson) m'arrive-t-il de boire au cours d'une journée ordinaire où je consomme de l'alcool ?

..../ an Combien de fois dans l'année m'arrive-t-il de consommer plus de 5 doses standard en une seule occasion ?

Oui 

Non Est-ce que je consomme, même occasionnellement des substances telles que le cannabis, la cocaïne, l'ecstasy, l'héroïne ou autres...) ?

Oui | Non Ai-je déjà été suivi pour des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues ?

# 4.3. Mon Etat general

accident au cours des cinq dernières années, problème pour lire les panneaux, difficulté pour apprécier les vitesses ou les distances, je me trompe souvent de route, exécution de certaines manceuvres difficiles...) ? Est-ce que je rencontre des difficultés particulières en conduisant (accrochage ou

	%
Est-ce que je porte des lunettes ou des lentilles de contact ?  Ai-je des problèmes de vue suivis de manière régulière (glaucome, cataracte, DMLA, autres) ?  Oui □ Non □	4.3. Mon État général (suite)
Autres problèmes médicaux ? Si oui, merci de préciser :	4.3. Mon État général (sui

4.3. Mon État général (suite)	4.3. Mon État général (suite et fin )
Est-ce que je porte des lunettes ou des lentilles de contact ? Oui □ Non □ Ai-je des problèmes de vue suivis de manière régulière (glaucome, cataracte, DMLA, oui □ Non □ autres) ?	Autres problèmes médicaux ?  Si oui, merci de préciser :
Ai-je déjà eu des problèmes cardiaques, artériel, ou de tension ? Oui ☐ Non ☐	J'ai rempli sincèrement ce questionnaire et certifie sur l'honneur que les renseignements donnés sont exacts
Ai-je un pacemaker, un défibrillateur implanté, des stents ? Oui □ Non □	
Ai-je parfois des vertiges ? Oui □ Non □	Fait à
Ai-je des trous de mémoires, des difficultés à me concentrer ? Oui ☐ Non ☐	33
Ai-je des difficultés de sommeil (problèmes d'endormissement, réveils fréquents, sommeil agité, ronflements) ? Oui ☐ Non ☐	Signature

Signature

3/4

Ai-je déjà fait une crise d'épilepsie? Si oui, date de la dernière crise : ....

Oui | Non |

Oui | Non |

Est-ce que je suis soigné pour du diabète ?

Est-ce que j'ai déjà fait des malaises par manque de sucre (hypoglycémies) ? Oui ☐ Non☐

Ai-je déjà pris des traitements pour le moral, des angoisses, une dépression, les nerfs ou le sommeil ? Oui ☐ Non ☐

Ai-je déjà été victime d'un traumatisme crânien? Si oui, y a-t-il des conséquences aujourd'hui (maux de têtes, vertiges, paralysie, troubles de la mémoire ou autres)?

Ai-je déjà été victime d'un accident vasculaire cérébral ?

Si oui, y-a-t-il des conséquences aujourd'hui (maux de têtes, vertiges, paralysies, troubles

Oui - Non -

Oui - Non -

Oui | Non |

Oui | Non |

Oui - Non -

Ai-je déjà eu des pertes de connaissances, syncope ?

de mémoire ou autres)?

Ai-je déjà eu des appareillages respiratoires (oxygène, masque pour la nuit, autres) ? Oui ☐ Non ☐

M'est-il déjà arrivé de m'endormir (même très peu de temps) à table, au cours d'une réunion, au cinéma ou au volant, ou dans d'autres circonstances non appropriées ? Oui □ Non □

4/4



## QUESTIONNAIRE CONCERNANT LA CONDUITE AUTOMOBILE DU PATIENT Destiné au patient

1)	1) Avez-vous des difficultés pour rester concentré sur une même activité (lecture, bricolage) ? <b>Oui</b> $\square$ <b>Non</b> $\square$		
2)	Vous êtes-vous déjà égaré en conduisant ? Oui 🗆 Non 🗆		
	Avez-vous des difficultés pour reconnaitre des panneaux de signalisation et adapter votre conduite (exemple des onds-points) ? <b>Oui</b> Non		
, 4)	Avez-vous des difficultés pour utiliser la voiture (démarrage, freinage, passage des vitesses, créneaux) ? <b>Oui</b> $\Box$ <b>Non</b> $\Box$		
5)	Avez-vous déjà eu peur en conduisant récemment ? Oui - Non -		
6)	Avez-vous, sur les deux dernières années (entourez la bonne réponse) :		
	a. Eraflé la voiture ? Oui - Non -		
	b. Eu un accident de voiture ? Oui - Non -		
	c. Eu une contravention ? Oui - Non -		
7)	Trouvez-vous que vos réflexes sont moins bons qu'avant ? Oui - Non -		
8)	Pensez-vous être dangereux au volant ? <b>Oui</b> □ <b>Non</b> □		
9)	A quelle fréquence conduisez-vous ?		
'	a. Tous les jours		
	b.1 à 2 fois par semaine		
	c.Moins d'une fois par semaine		
10)	A quelle distance en kilomètres (aller-retour) ?		
	a. Moins de 5 Km		
	b. Entre 6 et 20 Km		
	c. Plus de 20 Km		
11)	Quels sont les motifs pour conduire ?		
	a. Faire les courses		
	b. Se rendre à des activités		
,	c. Se rendre à des soins.		
	d. Visiter de la famille ou des amis		
12)	Avez-vous modifié votre vitesse de conduite ? <b>Oui</b> $\square$ <b>Non</b> $\square$		
13)	Etes-vous parfois somnolent(e) dans la journée et notamment au volant ? Oui - Non -		
14)	Pensez que des lecons de conduite vous seraient bénéfiques ? <b>Oui Non D</b>		

#### QUESTIONNAIRE CONCERNANT LA CONDUITE AUTOMOBILE DU PATIENT

#### Destiné à l'accompagnant

1)	A-t-il (elle) des difficultés pour rester co	ncentré sur une même activité (lecture, bricolage) ? <b>Oui</b> $\square$ <b>Non</b> $\square$
2)	S'est-t-il (elle) déjà égaré(e) en condui	sant ? Oui 🗆 Non 🗆
	Votre proche a-t-il (elle) des difficultés exemple des ronds-points) <b>Oui</b> Non	pour reconnaitre des panneaux de signalisation et adapter sa conduite ?
4)	A-t-il (elle) des difficultés pour utiliser	la voiture (démarrage, freinage, passage des vitesses, créneaux) ? <b>Oui</b> 🗆 <b>Non</b> 🗆
5)	Avez-vous peur actuellement lorsqu'il (e	elle) conduit ? <b>Oui</b> $\square$ <b>Non</b> $\square$
6)		ernières années :  Oui   Non    Oui   Non    Oui   Non
7)	Trouvez-vous que ses réflexes sont moin	s bons qu'avant ? <b>Oui</b> - <b>Non</b> -
8)	Pensez-vous qu'il (elle) est dangereux a	u volant ? <b>Oui</b> 🗆 <b>Non</b> 🗆
9)	A-t-il (elle) modifié sa vitesse de conduite a. Il a modifié sa vitesse de conduite b. Il a accéléré sa vitesse de conduite c. Il a ralenti sa vitesse de conduite	Oui □ Non □
10)	Est-il (elle) parfois somnolent(e) la jour	rnée et notamment au volant ? <b>Oui</b> 🗆 <b>Non</b> 🗆
11)	Serait-ce un soulagement si votre proch	ne devait cesser de conduire ? <b>Qui</b> 🗆 <b>Non</b> 🗆

#### PERMIS DE CONDUIRE - AVIS MÉDICAL cerfa (Art. R. 212-2, R. 221-10 à R. 221-14-1, R. 221-19 et R. 226-1 à R. 226-4 du Code de la route) rêté du 31 juillet 2012 modifié relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la con-1 ETAT CIVIL ET COORDONNEES DU DEMANDEUR À REMPLIR À L'ENCRE NOIRE, EN LETTRES MAJUSCULES SANS ACCENT NI RATURE Nom de naissance Prénom(s) Nom d'usage (s'il y a lieu) Date de Jour Mois naissance Commune de naissance Pays Adresse Complément d'adresse Code postal Nouvelle catégorie Suspension Après invalidation ou annulation 2 Motif de la demande d'avis médical : Renouvellement périodique A1 A2 A B1 B BE C1 C1E C CE D1 D1E D DE Catégorie(s) de permis déjà détenue(s) : Catégorie(s) de permis sur lesquelles porte l'avis médical : Activité(s) professionnelle(s) exercée(s) : Taxi □VTC □ Ambulance □ Ramassage scolaire □ Transport public de personnes □ Transport public à moto □ Enseignant de la conduite AVIS DU OU DES MÉDECINS 3 Modalités du contrôle médical : En cabinet médical En commission médicale primaire En commission médicale d'appel Autres 3-1 Examens complémentaires demandés le Examen psychotechnique réalisé le 4 Le(s) médecin(s) agréé(s) par le(s) préfet(s) de (s) département(s) n° après contrôle médical de l'intéressé(e), émettent conformément à la réglementation en vigueur et à la liste des affections médicales compatibles avec le maintien ou la délivrance du permis de conduire, l'avis médical suivant : 5 ■ APTE pour la durée de validité fixée par la réglementation ☐ Groupe léger Groupe lourd ☐ APTE TEMPORAIRE pour une durée de validité limitée à □ oui □ non Observations : à réexaminer par la commission médicale : ■ APTE avec les restrictions ou dispenses suivantes : dispositif de correction et/ou protection de la vision autres ■ INAPTE ☐ Groupe léger ☐ Groupe lourd 6 Après contrôle médical, le médecin agréé, consultant hors commission médicale ne prononce pas d'avis et renvoie l'usager devant la commission médicale primaire. DÉCLARATION EN CAS D'AVIS D'APTITUDE TEMPORAIRE, D'APTITUDE AVEC RESTRICTIONS OU D'INAPTITUDE 7 Je soussigné(e), M. Mme déclare avoir pris connaissance des motifs d'ordre médical qui ont entraîné l'avis d'aptitude temporaire, d'aptitude avec restrictions ou d'inaptitude à la conduite. 8 ) Fait le : Signature et cachet du ou des médecins Signature de l'usager (à l'issue du contrôle médical) [Représentant légal si mineur]



Un grand merci à nos collègues pour le contenu de ce document :

Réseau Lorrain d'accompagnement des patients atteints de Sclérose en Plaques 1 rue du Vivarais, 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY 03.83.30.27.78 - contact@lorsep.org





#### Pour contacter le dispositif d'expertise régional NORMANDIE SEP :



#### Pour les départements 76 - 27 :

Antenne de ROUEN: 110/112 Avenue du Mont Riboudet 76000 ROUEN Tél: 02 35 89 11 65 antennerouen@normandiesep.com

#### Pour les départements 14 - 50 - 61

Antenne de CAEN : 29 Rue Général Moulin 14000 CAEN Tél : 02 31 08 16 00 antennecaen@normandiesep.com

#### LISTE DES MÉDECINS AGRÉÉS CHARGÉS D'APPRÉCIER L'APTITUDE MÉDICALE À LA CONDUITE AUTOMOBILE

Une fois sur le site de la préfecture de votre département, en scannant le QR CODE correspondant ci-dessous, ou en suivant le lien internet indiqué, vous trouverez la liste des médecins agréés :

- 1) aller dans la rubrique « permis de conduire »
- 2) cliquer sur « voir plus d'éléments » ou directement sur « visites médicales » si l'item est visible,
- 3) puis sur « liste des médecins agréés »

#### PRÉFECTURE DE SEINE-MARITIME



Lien vers le site internet :

https://www.seine-maritime.gouv.fr/

#### PREFECTURE DE L'EURE



Lien vers le site internet :

https://www.eure.gouv.fr/

#### PREFECTURE DU CALVADOS



Lien vers le site internet : https://www.calvados.gouv.fr/

#### PREFECTURE DE L'ORNE



Lien vers le site internet : https://www.orne.gouv.fr/

#### PREFECTURE DE LA MANCHE



Lien vers le site internet :

https://www.manche.gouv.fr/